



**Etablissement
PETITES UNITES
De l'Association l'ETAPE**



LIVRET D'ACCUEIL

S.E.M.A. (Service Educatif Mixte pour Adolescents)

✉ 58 bis rue de la Noë de l'Épinette - 44120 VERTOU

☎ 02.40.94.05.32 - Fax : 02.40.58.99.70

Siège administratif

✉ 36 Route de Clisson - 44200 NANTES

☎ 02.40.03.34.37 - Fax : 02.40.34.88.44

e-mail : pu.secretariat@etape-nantes.fr

Vous venez d'arriver à l'ETAPE et nous voudrions, avec ce livret, vous souhaiter bienvenue !

Nous avons essayé d'y mettre quelques informations pratiques.
Conservez cet aide-mémoire pendant votre séjour.

Vous allez avec nous préparer votre indépendance future :

- 1) En mettant en place un projet personnalisé,
- 2) En poursuivant votre scolarité, ou en préparant un projet scolaire ou pré-professionnel,
- 3) En apprenant à vivre avec les autres,
- 4) En apprenant à gérer votre quotidien (horaires, sommeil, repas),
- 5) En prenant soin de votre santé,
- 6) En travaillant la gestion du lien avec la famille
- 7) En comprenant mieux votre propre histoire,
- 8) En abordant les problèmes d'ordre administratif
- 9) En vous intéressant à une activité sportive, culturelle...

L'équipe éducative vous aidera sur tous ces points.

Vous serez logé(e) dans l'internat de l'ETAPE (10 places).

Le personnel éducatif sera présent de 6 h à 23 h sur la structure, y compris le week-end. Les veilleurs prendront le relais la nuit, de 23 h à 6 h.

Le Foyer

Votre chambre :

- ✓ Vous êtes logé(e) en chambre individuelle, vous devez l'entretenir.
- ✓ Nous fournissons tout le nécessaire : mobilier, draps, vaisselle, produits d'entretien, etc...
- ✓ Vous participez à l'état des lieux à l'entrée que vous co-signez ; ainsi qu'à votre départ.

Les espaces collectifs :

- ✓ Vous devez respecter l'ensemble des locaux et du matériel,
- ✓ Vous participerez aux différentes tâches du quotidien (repas, ménage, préparation des activités, etc) avec l'aide de l'équipe éducative.



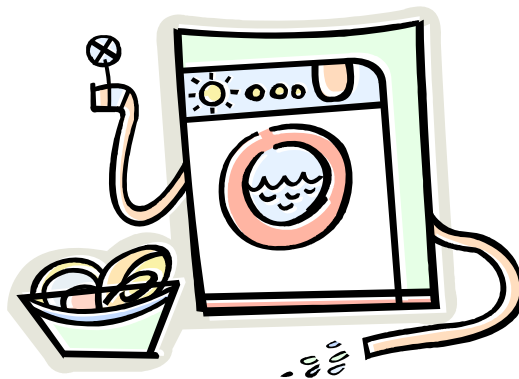
Afin de contacter vos familles, effectuer des recherches scolaires ou d'emploi, le téléphone et le matériel informatique (Internet) pourront être mis à votre disposition en présence d'un éducateur.

Vous pourrez bénéficier d'un espace informatique, un espace télévision et de soutien scolaire.

Vous bénéficierez d'argent de poche (voir barème en fonction de votre âge), et de vêtements en fonction de vos besoins (à évaluer avec l'équipe éducative).

Vous laverez votre linge au foyer avec l'aide de la maîtresse de maison et des éducateurs. Des machines sont à votre disposition. Nous vous en expliquerons le fonctionnement.

"Utilisez l'électricité, l'eau avec modération.
Pensez à la planète !"



Dans tous les cas, n'oubliez pas que l'équipe éducative est à votre disposition pour aborder les sujets qui vous préoccupent.

Votre scolarité

Si vous avez moins de 16 ans, vous êtes soumis à l'obligation de scolarité.

Dans tous les cas, vous devez être inscrit dans un projet scolaire ou pré-professionnel.

Moyens

- ✓ Suivi et soutien dans votre scolarité (assuré par l'équipe éducative ou par une aide extérieure),
- ✓ Reprise de contacts avec l'école
- ✓ Inscription ou maintien dans un projet pré-professionnel.

L'U.F.P. (l'Unité de Formation Permanente)

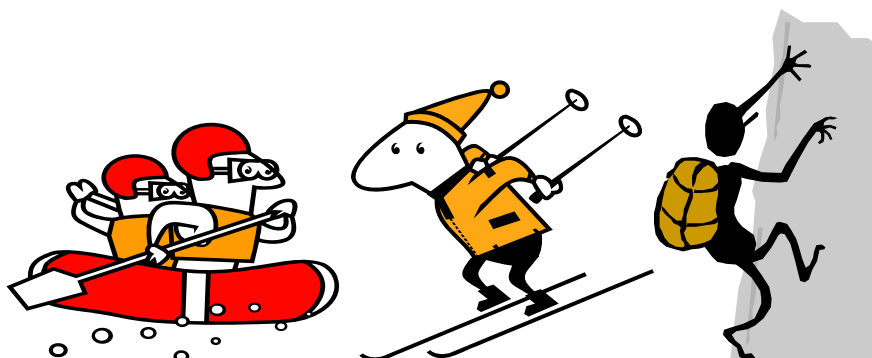
Si vous avez des difficultés à construire ce projet, nous vous proposerons une aide personnalisée dans le cadre d'ateliers qui vous permettront d'expérimenter différents métiers, y compris par des stages en entreprise.

Et les loisirs et les vacances ?

Nous vous ferons plusieurs propositions d'activités (activités encadrées par des éducateurs qualifiés dans ces diverses disciplines), et vos idées seront les bienvenues :

- ⇒ **Ski**
- ⇒ **Escalade**
- ⇒ **Voile**
- ⇒ **Canoë / Kayak**
- ⇒ **Canyon**
- ⇒ **Sports collectifs (football, basket, jorky ball...).**

Et nous vous aiderons à vous inscrire dans une activité culturelle ou dans un club extérieur de votre choix.



Quelques repères essentiels pour vivre ensemble à l'ETAPE :

- Votre chambre : c'est votre espace d'intimité que chacun devra respecter.
- Le respect des personnes jeunes et adultes, et du matériel est essentiel à la vie en collectivité.
- Respect de votre environnement (voisinage, musique, etc).
- L'alcool, les animaux et les objets dangereux sont interdits.
- Le tabac est interdit à l'intérieur des locaux.

Au sein de l'établissement s'applique les mêmes règles que dans le droit commun. Sont notamment interdits la violence verbale, physique ou sexuelle, les produits illicites. En cas de manquement à la règle, la responsabilité de chacun pourra être engagée.

Votre départ du foyer

- En fonction de votre évolution, nous envisagerons avec vous l'orientation la mieux adaptée à votre situation.

Après votre départ, dans la mesure de nos moyens et aussi longtemps que nécessaire, vous pourrez nous contacter en cas de besoin ou simplement pour donner de vos nouvelles.

